



# Carte d'identité pour une personne majeure

## **ATTENTION = délai de fabrication d'environ 3 à 4 semaines.**

- Les dossiers de carte d'identité sont instruits uniquement **sur rendez-vous** en téléphonant au secrétariat de la mairie de MOREE au 02.54.89.15.15 : le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.
- Il est impératif de préparer son rendez-vous en effectuant une **pré-demande en ligne** sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/faire-une-pre-demande-CNI/> (création d'un compte) **ou** en se procurant **un formulaire papier** à l'accueil de la mairie.

## **IMPORTANT**

Si vous demandez un renouvellement de carte d'identité facialement périmée mais toujours valide « 10 + 5 ans » (CNI délivrées entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013) et que vous possédez un passeport valide, votre requête sera **automatiquement refusée** par le CERT (Centre d'Expertise des Ressources et des Titres) qui a connaissance de tous les titres qui vous ont été délivrés.

## ● **Dans le cas d'une pré-demande en ligne :**

### **Comment je procède sur le site internet ?**

1. Je crée mon compte ANTS, ou si déjà créé, alors se connecter avec son identifiant et mot de passe.
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
  - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
3. **Attention, en cas de perte ou de vol, l'enregistrement d'une pré-demande en ligne est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé (25,00€ sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)).**

### **Après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?**

1. Je contacte une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie,
  - J'apporte mon **numéro de ma «Pré-demande CNI»**, indispensable à la mairie,
  - J'apporte également les **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

### **Comment cela se passe en mairie ?**

L'agent de mairie :

- Rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- Vérifie les autres pièces de votre dossier,
- Procède au recueil de vos empreintes,
- Vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI**.

### **Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :**

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne ,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

● **Dans le cas d'une pré-demande « papier » :**

- Vous devez remplir le recto de l'imprimé concerné au **stylo noir**, en **lettre capitale** (pas de rature, ni de blanco).

**OBLIGATIONS :**

1. Présence obligatoire du demandeur au dépôt de la demande et au retrait de la carte d'identité (prise d'empreintes).
2. Etre en possession de toutes les pièces justificatives (originales et leurs copies) et du numéro de Pré-demande.
3. Connaître l'état civil complet des parents (nom, prénoms, dates et lieux de naissance).
4. Hébergement chez un tiers : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant + l'originale de sa pièce d'identité. Même pour les jeunes majeurs vivant chez leurs parents.

**PIECES A FOURNIR**

<b>POUR UNE 1ERE DEMANDE</b>				
<b>Vous avez un passeport</b>				<b>Vous n'avez pas de passeport</b>
<b>Valide</b>	<b>Périmé – de 2 ans</b>	<b>Périmé entre 2 et 5 ans</b>	<b>Périmé + de 5 ans</b>	
<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité* <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois	<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois	<b><u>Si passeport sécurisé :</u></b> <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois  <b><u>Si passeport ancien modèle :</u></b> <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance de – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC	<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC	<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC

<b>POUR UN RENOUELEMENT SUITE A UNE PERTE</b>				
<b>Vous avez un passeport</b>				<b>Vous n'avez pas de passeport</b>
<b>Valide</b>	<b>Périmé – de 2 ans</b>	<b>Périmé entre 2 et 5 ans</b>	<b>Périmé + de 5 ans</b>	
<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité* <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (cerfa 14011*11) ou en Mairie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€	<input type="checkbox"/> Ancien Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité* <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (cerfa 14011*11) ou en Mairie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€	<b><u>Si passeport sécurisé :</u></b> <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité* <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (cerfa 14011*11) ou en Mairie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€  <b><u>Si passeport ancien modèle :</u></b> <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 1 an <input type="checkbox"/> Acte de naissance de – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (cerfa 14011*11) <input type="checkbox"/> Timbre Fiscal 25€	<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (cerfa 14011*11) ou en Mairie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€	<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (cerfa 14011*11) ou en Mairie <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité (carte vitale, permis de conduire, etc... ou attestation d'un témoin justifiant de votre identité avec sa pièces d'identité) <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€

**POUR UN RENOUELEMENT SUITE A UN VOL**

**Vous avez un passeport**

Valide	Périmé – de 2 ans	Périmé entre 2 et 5 ans	Périmé + de 5 ans	Vous n'avez pas de passeport
<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité* <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de vol en Gendarmerie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€	<input type="checkbox"/> Ancien Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité* <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de vol en Gendarmerie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€	<p><b><u>Si passeport sécurisé :</u></b></p> <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité* <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de vol en Gendarmerie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€	<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance de – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC <input type="checkbox"/> Déclaration de vol en Gendarmerie <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€	<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité * <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC <input type="checkbox"/> Déclaration de vol en Gendarmerie <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité (carte vitale, permis de conduire, etc... ou attestation d'un témoin justifiant de votre identité avec sa pièces d'identité) <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€
		<p><b><u>Si passeport ancien modèle :</u></b></p> <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 1 an <input type="checkbox"/> Acte de naissance de – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC <input type="checkbox"/> Déclaration de vol (cerfa 14011*11) <input type="checkbox"/> Timbre fiscal 25€		

**POUR UN RENOUELEMENT**

**Votre carte d'identité est périmée**

Votre carte d'identité est valide (10+5)	- de 5 ans	+ de 5 ans		
		Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
<p><b><u>Seulement le cas où vous voyagez dans un pays étranger qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage**:</u></b></p> <input type="checkbox"/> Votre carte d'identité <input type="checkbox"/> Justificatif de voyage (billet de transport, réservation, attestation de l'employeur dans le cas d'un voyage professionnel...) <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois		<p><b><u>Si passeport plus ancien :</u></b></p> <input type="checkbox"/> Votre passeport <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de – 3 mois <input type="checkbox"/> Acte de naissance de – 3 mois si vous n'êtes pas en système COMEDEC		

\*(Conforme aux normes ISO. Récente – de 6 mois, voir [Informations Importantes](#))

\*\*Consulter le site [www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays), sélectionnez le pays souhaité et aller dans la rubrique « Entrée/Séjour ».

**A SAVOIR (Pour le renouvellement):**

➤ Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités **des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :**

- |              |                                                                                                                                         |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Andorre    | - Monaco                                                                                                                                |
| - Belgique   | - Monténégro                                                                                                                            |
| - Bulgarie   | - République Tchèque                                                                                                                    |
| - Croatie    | - Saint Marin                                                                                                                           |
| - Grèce      | - Serbie                                                                                                                                |
| - Hongrie    | - Slovénie                                                                                                                              |
| - Islande    | - Suisse                                                                                                                                |
| - Italie     | - Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme) |
| - Lettonie   | - Turquie                                                                                                                               |
| - Luxembourg |                                                                                                                                         |
| - Malte      |                                                                                                                                         |

➤ Les autorités des **pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation** de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans **comme document de voyage (préconiser le passeport)**:

- Pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ;
- de l'Espace Schengen : Liechtenstein ;
- Vatican ;
- Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine ;
- Égypte ;
- Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

➤ Les autorités des **pays suivants ne reconnaissent pas la carte nationale d'identité** en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans **comme document de voyage** :

- Lituanie
- Norvège

### INFORMATIONS IMPORTANTES

➤ **Déclaration de vol** (Cerfa N° 14011\*11)

- **Si le vol a eu lieu en France**, il convient de déclarer le vol auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- **Si le vol a eu lieu à l'étranger**, il convient de déclarer le vol aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

Un récépissé vous sera remis et devra être présenté lors de la demande de renouvellement.

➤ **Déclaration de perte** (Cerfa N° 14011\*11)

- **Si la CNI a été perdue en France**, la déclaration de perte sera faite en Mairie lors de la demande de la CNI
- **Si la CNI a été perdue à l'étranger**, il faut s'adresser aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche

➤ **Normes photographiques** :

<b>Qualité</b>	La photo doit être récente – de 6 mois et non découpée (nette, sans pliure, ni trace)
<b>Format</b>	La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).
<b>Luminosité, contraste et couleurs</b>	La photo ne doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
<b>Fond</b>	Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit.
<b>Tête</b>	La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif. La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif
<b>Regard et expression</b>	Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.
<b>Visage et yeux</b>	Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
<b>Lunettes et montures</b>	Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez, <ul style="list-style-type: none"> <li>• la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux,</li> <li>• et les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.</li> </ul>